

CONVENTION SUR LE COMMERCE INTERNATIONAL DES ESPECES  
DE FAUNE ET DE FLORE SAUVAGES MENACEES D'EXTINCTION



Seizième session du Comité pour les plantes  
Lima (Pérou), 3 – 8 juillet 2006

Annotations aux espèces inscrites aux Annexes II et III

PLANTES MEDICINALES

Composition (telle que décidée par le Comité)

Président: Uwe Schippmann (Allemagne)

Membres: Les observateurs du Canada, de la Chine, des Etats-Unis d'Amérique et d'*American Herbal Products Association*.

Mandat

**Indiqué dans le document PC16 Doc.17.1**

Discuter et prendre une décision au sujet des questions soulevées au point 18.

Clarifier la définition de "produit pharmaceutique" donnée dans la nouvelle annotation #10 proposée.

Conformément à la décision 13.52:

*Le Comité pour les plantes préparera des projets de propositions d'amendements aux annexes à ce sujet, que le gouvernement dépositaire soumettra à la 14<sup>e</sup> session de la Conférence des Parties.*

Recommandations

Le groupe de travail recommande au Comité pour les plantes:

1. d'approuver les modifications proposées pour les annotations figurant dans les tableaux 1 et 2 du document PC16 Doc. 17.1 énoncées aux points 7 à 15 mais
  - a) de supprimer le mot "pharmaceutique" de la révision proposée de #10 dans le tableau 2 du document PC16 Doc. 17.1;
  - b) d'annoter *Hydrastis canadensis* en indiquant "Sert à désigner les parties souterraines (c'est-à-dire les racines et les rhizomes): intactes, partielles et en poudre"; et
  - c) d'annoter *Podophyllum hexandrum* avec #10 comme indiqué dans la recommandation a) ci-dessus;

2. que, conformément à la décision 13.52, l'autorité scientifique de l'Allemagne prépare un projet de proposition d'amendement unique concernant les recommandations 1 à 4;
3. qu'un glossaire de termes similaire au tableau 3 du document PC 16 Doc. 17.1, dont un projet sera soumis dans la proposition d'amendement, soit inclus dans l'Interprétation des annexes après la CdP14.